



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**CNW CODE 01
HEBBIL**

Québec accorde une aide financière de 8 M\$ à Agriméthane Saguenay inc. pour un projet de gaz naturel renouvelable

Québec, le 22 mars 2021 – Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région de la Côte-Nord et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M. Jonatan Julien, et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, M^{me} Andrée Laforest, annoncent l'attribution d'une aide financière de 8 M\$ à l'entreprise Agriméthane Saguenay inc. pour son projet de production de gaz naturel renouvelable (GNR). Les députés Eric Girard, Nancy Guillemette et François Tremblay étaient également présents en visioconférence.

Cette aide financière est accordée dans le cadre du Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable, à son injection ou à sa connexion au réseau de distribution de gaz naturel (PSPGNR). Il s'agit de la première aide financière accordée dans le cadre de ce programme, mis en place en novembre dernier par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

Ce projet constituera un des premiers sites de biométhanisation agricole au Québec. C'est un projet de type industriel avec des intrants majoritairement agricoles. La construction de l'usine est visée en 2023 pour un début de production en 2024. Annuellement, pour la première phase du projet, la quantité de GNR qui sera produite sur ce site est estimée à 2,9 millions de mètres cubes. La subvention gouvernementale financera une partie des investissements requis du projet estimé globalement à 18,3 M\$.

Rappelons que le GNR est une énergie renouvelable qui ne contribue pas aux changements climatiques. Une production locale de GNR se traduit par des retombées économiques et des emplois locaux, en plus d'améliorer la balance commerciale du Québec. Ainsi, chaque molécule de GNR produite ici crée de la richesse et des emplois, diminue les gaz à effet de serre et vient se substituer à du gaz naturel d'origine fossile actuellement importé.

Citations :

« Les projets comme celui d'Agriméthane Saguenay contribueront à jeter les bases d'une filière québécoise de production et de distribution de GNR. Je félicite les

responsables et partenaires de l'entreprise pour leur travail. La production de GNR est un moyen pour atteindre les cibles de réduction des gaz à effet de serre et avoir une énergie plus verte. »

M. Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région de la Côte-Nord et de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

« « Avec ce projet local de production de GNR, fruit de notre expertise, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean réduira éventuellement son empreinte carbone. La matière première proviendra des agriculteurs locaux et la réalisation du projet contribuera au développement économique. Je suis très fière que notre gouvernement investisse 8 M\$ dans ce projet novateur de l'entreprise Agriméthane Saguenay inc. Félicitations à cette entreprise de notre belle région pour son initiative! »

M^{me} Andrée Laforest, députée de Chicoutimi, ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et

« Il s'agit d'une opportunité d'agir concrètement dans la lutte aux changements climatiques, de créer de la richesse pour la région et de véhiculer des valeurs en lien avec l'agriculture durable. »

M. Daniel Gobeil, vice-président, Agriméthane Saguenay inc.

Faits saillants :

- Le Gouvernement du Québec a édicté, en mars 2019, le Règlement concernant la quantité de GNR devant être livrée par un distributeur.
 - Ce règlement vient préciser la quantité minimale de GNR que les distributeurs de gaz naturel devront livrer annuellement, soit 1 % à compter de 2020, 2 % à compter de 2023 et 5 % à compter de 2025.
 - Avec son Plan pour une économie verte de novembre 2020, le gouvernement vise à porter cette quantité minimale à 10 % d'ici 2030.
 - La production québécoise de GNR doit toutefois s'accroître afin que les distributeurs puissent répondre aux obligations de ce règlement.
 - Le 7 juillet 2020, le gouvernement annonçait une enveloppe globale de 70 M\$ pour soutenir la production de GNR au Québec. Une somme de 45 M\$ était alors accordée à huit projets. Les 25 M\$ qui ont été alloués au PSPGNR complètent cette enveloppe de 70 M\$. Ainsi, 12,5 M\$ par année sont disponibles pour 2020-2021 et 2021-2022.

Liens connexes :

- Les entreprises, organismes ou municipalités qui désirent soumettre un projet peuvent consulter le [site Web](#) du MERN pour connaître toutes les modalités afférentes au PSPGNR. Les demandes peuvent être déposées en continu jusqu'au 1^{er} septembre 2021.
- Pour obtenir des renseignements sur le Ministère et en savoir plus sur ses activités et ses réalisations, consultez le mern.gouv.qc.ca et les réseaux sociaux :

<https://fr-ca.facebook.com/EnergieRessourcesNaturelles>

https://twitter.com/mern_quebec

Sources :

Elizabeth Lemay
Attachée de presse
Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et
ministre responsable de la région de la Côte-Nord
et de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Tél. : 514 882-5645

Marie-Ève Rasmussen
Attachée politique de la députée de Chicoutimi
Bureau de circonscription de Chicoutimi
Tél. : 418 547-7797
Marie-eve.Rasmussen@assnat.qc.ca

Information :

Relations médias
Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles
medias@mern-mffp.gouv.qc.ca
Tél. : 418 521-3875